

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES  
« S.M.A.B. »

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues, dûment convoqué le 14 mars 2017 s'est réuni à la Mairie de Presles-en-Brie.

**PRÉSENTS :**

Mmes Sandrine VOISIN, Martine DUVAL, Dominique PORTE, Laurence VAN ASSELT

Mrs Bertrand REMOND, Yves DUBENT, Thierry LE BOULENGER, Gilles ROSSIGNEUX, Jean-Michel BESSOL, Gérard DI STASIO, Jany MINDER, Maurice BLANCHARD, Guy USSEGLIO-VIRETTA, Dominique BENOIT, Denis RENAUDET, Dominique RODRIGUEZ, Daniel GAUTHERON, Jean-Pierre MARCY, Jean-Michel BUTTNER.

**ABSENTE REPRESENTEE :**

Mme Christelle NOURY LEFEVRE par M. Dominique BENOIT

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mrs Flavien CARCAUD, Jean-Pierre BEAUDET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Patrick MARSAULE, Claude SEVESTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Sandrine VOISIN

*Conformément* à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité, Mme Sandrine VOISIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

## I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2017

➤ *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

## II - COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 du Trésorier Municipal étant en parfaite concordance avec le compte administratif 2016 présenté en détail,

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ *Approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 présenté par le Trésorier Municipal*

## III - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En l'absence de M. Dominique Rodriguez, M. Daniel GAUTHERON présente au vote le compte administratif.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ *Approuve le compte administratif 2016 et les résultats définitifs suivants :*

### SECTION D'EXPLOITATION

#### DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
011	Charges à caractère général	580 087.58	15 096.43
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 205.75	23 168.69
65	Autres charges de gestions courantes	25 000.00	23 193.60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 300.00	506.85
66	Charges financières	57 355.09	55 355.09
67	Charges exceptionnelles	198 595.73	198 595.73
023	Virement à l'investissement	154 500.00	0.00
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>1 175 044.15</b>	<b>315 916.39</b>

#### RECETTES :

Chapitre	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations
002	Résultat d'exploitation reporté	886 345.30	886 345.30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 649.00	0.00
74	Subvention d'exploitation	206 737.00	225 091.51
77	Produits exceptionnels	10 312.85	10 464.42
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>1 175 044.15</b>	<b>1 121 901.23</b>

**Excédent de clôture de 805 984.84 euros.**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES :

Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
001	Déficit d'investissement	810 242.99	810 242.99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 649.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 360.56	154 360.56
23	Immobilisations en cours	573 547.45	0.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 609 800.00</b>	<b>964 603.55</b>

### RECETTES :

Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
021	Virement de l'exploitation	154 500.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 300.00	506.85
21	Immobilisations corporelles	0.00	1 816.87
23	immobilisations en cours	1 321 000.00	1 350 352.64
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 609 800.00</b>	<b>1 352 676.36</b>

**Excédent de clôture de 388 072.81 euros.**

**L'excédent global s'élève à 1 194 057.65 euros.**

## **IV - AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

*Arrivée de Mrs Benoit et Le Boulenger, délégués titulaires*

Conformément à l'instruction comptable M 49, et au vu des résultats vus précédemment ainsi qu'à des restes à réaliser nuls, le Président a proposé à l'assemblée l'affectation suivante :

- Section investissement : recettes cpt 001 : 388 072,81 €
- Section exploitation : recettes cpt 002 : 805 984,84 €

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **décide l'affectation suivante :**

- Section investissement : recettes cpt 001 : 388 072,81 €
- Section exploitation : recettes cpt 002 : 805 984,84 €

## V - BUDGET PRIMITIF 2017

Arrivée de M. Buttner, délégué titulaire

L'assemblée est informée que l'article L 12313 du C.G.C.T. a été modifié, instituant dorénavant pour toute collectivité l'élaboration d'une note de présentation du budget qui doit rendre plus claires les informations contenues dans ce dernier.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire et à la présentation du ROB lors du comité du 13 mars 2017, le budget est ensuite étudié en détail et présenté en équilibre selon les détails donnés dans les tableaux suivants :

### A / SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
21	Immobilisations corporelles	302 149.39	27	Autres immobilisations financières	0,00
16	Emprunt	154 147.42	040	Dotation aux amortissements	142 209.00
040	Amortissement subvention	68 985.00	041	Opérations patrimoniales	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000.00	001	Résultat reporté	388 072.81
<b>TOTAL</b>		<b>530 281.81</b>	<b>TOTAL</b>		<b>530 281.81</b>

### B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
011	Charges à caractère général	74 131.00	70	Ventes de produits	0.00
011	Charges à caractère général	759 521.36			
012	Charges de personnel	25 700,00	74	Subvention d'exploitation	215 307.00
65	Indemnités des élus	25 700,00	75	Autres produits de gestion	0,00
66	Charges financières	51 015.48			
67	Charges exceptionnelles	2 000.00			
022	Dépenses imprévues	10 000.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Dotation aux amortissements	142 209.00	042	Amortissement des subventions	68 985.00
			002	Résultat reporté	805 984.84
<b>TOTAL</b>		<b>1 090 276.84</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 090 276.84</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ adopte le budget primitif 2017.

## VI - COTISATIONS 2017

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire et à la présentation du ROB lors du comité du 13 mars 2017, il a été proposé un montant de participation à la tonne identique à celui des années précédentes. Ainsi appliqué aux tonnages 2016, le calcul des participations donne les résultats suivants.

COLLECTIVITES	TONNAGE FACTURES pour 2017	PU/TTC	TOTAL TTC	Total HT/ Recette nette
AUBEPIERRE	37,51	68,62 €	2 573,94 €	2 144,95 €
CC LA BRIE DES MOULINS	125,00	68,62 €	8 577,50 €	7 147,92 €
CHATRES	14,08	68,62 €	966,17 €	805,14 €
CHAUMES EN BRIE	43,06	68,62 €	2 954,78 €	2 462,31 €
COUBERT	209,22	68,62 €	14 356,68 €	11 963,90 €
EVRY GREGY SUR YERRES	135,64	68,62 €	9 307,62 €	7 756,35 €
FAVIERES	18,00	68,62 €	1 235,16 €	1 029,30 €
GOUAIX	127,70	68,62 €	8 762,77 €	7 302,31 €
LONGUEVILLE	249,31	68,62 €	17 107,65 €	14 256,38 €
MORCERF	123,26	68,62 €	8 458,10 €	7 048,42 €
NEUFMOUTIERS EN BRIE	27,18	68,62 €	1 865,09 €	1 554,24 €
OZOUEUR LE VOULGIS	54,00	68,62 €	3 705,48 €	3 087,90 €
QUIERS	65,60	68,62 €	4 501,47 €	3 751,23 €
ROZAY EN BRIE	267,95	68,62 €	18 386,73 €	15 322,27 €
SICTEU	1 737,70	68,62 €	119 240,97 €	99 367,48 €
SMAPE	500,00	68,62 €	34 310,00 €	28 591,67 €
SOLERS	30,00	68,62 €	2 058,60 €	1 715,50 €
<b>APPORTS REELS</b>	<b>3 038,21</b>	<b>57,18 €HT</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 765,21</b>		<b>258 368,71 €</b>	<b>215 307,26 €</b>

En blanc, les collectivités facturées sur des tonnages théoriques et en rose les collectivités facturées sur les tonnages réels 2016.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **approuve le montant des cotisations 2017 ci-dessus.**

## VII -INDEMNITES ELUS ET SECRETARIAT

Lors du comité du 11 avril 2016, le Comité syndical avait entériné la diminution de 15 % de l'indemnité accessoire nette versée aux élus, Président et Vice-Présidents, ainsi qu'aux agents occupant les postes de secrétariat et de direction. Compte tenu du bilan 2016 et des projections 2017-2027, le Président a proposé aux délégués d'augmenter de 10 % ces indemnités pour les élus et le secrétariat.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **décide de fixer les indemnités suivantes :**

- **Président : 27,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- **Vice-Présidents : 11,04 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**
- **Agent chargé du secrétariat : 21,34 % du traitement de base indiciaire de l'agent**

## VIII -EMPRUNTS CAISSE D'EPARGNE

Dans le cadre du réaménagement de la dette du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues ( SMAB ), le Président présente la proposition de la Caisse d'Épargne Ile-de-France portant sur 2 emprunts pour un montant total de 1 271 118,42 €, correspondant au refinancement de la totalité du capital restant dû des prêts 9033890 et 8957895 avec un allongement de la durée des prêts de 5 ans.

Les indemnités actuarielles dues au titre des remboursements anticipés des prêts 9033890 et 8957895 sont intégrées dans le taux du nouveau prêt à hauteur de 50%, l'autre moitié du montant des indemnités est refinancée.

➤ **Les caractéristiques du 1er prêt (refinancement du prêt 9033890) sont les suivantes :**

- Montant : 671 162,02 €  
(CRD du prêt quitté : 586 666,68 € + indemnités refinancées : 84 495,34 €)
- Date d'effet : 05/05/2017
- Date de première échéance : 05/08/2017
- Durée : 15 ans
- Taux fixe de 2,12 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Amortissement progressif du capital (échéances constantes)
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 671 €
- ICNE : 21 419,85 €
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée

➤ **Les caractéristiques du 2ème prêt (refinancement du prêt 8957895) sont les suivantes :**

- Montant : 599 956,40 €  
(CRD du prêt quitté : 525 428,15 € + indemnités refinancées : 74 528,25 €)
- Date d'effet : 05/05/2017
- Date de première échéance : 05/08/2017
- Durée : 15 ans
- Taux fixe de 2,00 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Amortissement progressif du capital (échéances constantes)
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 600 €
- ICNE : 22 229,11 €
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Accepte la proposition de la Caisse d'Épargne**
- **Autorise le Président à signer les contrats correspondants**

## IX -QUESTION DIVERSE

L'assemblée est informée du courrier envoyé par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux indiquant qu'elle exerce la compétence assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Le Boulenger précise cependant que l'arrêté préfectoral portant création de cette communauté de communes n'est pas légal puisque les arrêtés devant dissoudre les communautés de communes existantes avant le 1<sup>er</sup> janvier n'ont pas été pris.